



Date de dépôt : 11 décembre 2024

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Arber Jahija : Nouveau terrain d'entraînement du SFC à Vessy : le canton a-t-il bien expliqué aux autorités de la Ville de Genève les différences entre des infrastructures sportives professionnelles et amatrices ?

En date du 22 novembre 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le nouveau terrain d'entraînement du SFC tant attendu par la mythique formation genevoise vient tout juste d'être inauguré, aménagé par les services de la Ville de Genève propriétaire des lieux (avec l'argent du canton), sur le complexe sportif de Vessy, à l'issue d'un protocole d'accord triparti (canton, Ville, club) paraphé en 2022.

Etant donné la situation précaire et indigne de son rang dans laquelle se trouvait l'équipe première du SFC depuis plusieurs années sans stade d'entraînement fixe spécifiquement dédié, la mise à disposition pendant 10 ans d'un terrain dans l'enceinte sportive de Vessy constitue une très bonne option.

Toutefois, on regrette que la fonctionnalité du lieu ne se prête qu'à moitié à un usage par des joueurs professionnels dont les besoins spécifiques ne sont pas tout à fait identiques à ceux des sportifs amateurs, ce que les autorités de la Ville de Genève, en leur qualité de maître d'ouvrage, semblent ne pas avoir assimilé dans l'élaboration du projet.

Certes, le nouveau terrain du SFC bénéficie également d'une zone d'entraînement pour les gardiens, ainsi que d'une zone de rangement des buts et même d'un local de 30 m² situé sur le parking pour stocker le matériel d'entraînement et d'entretien du terrain. En revanche, il n'existe aucun accès aux douches pour les athlètes, ni à de simples vestiaires, ou à un parking

sécurisé, pas plus qu'à une salle de musculation, ce qui constitue pourtant les normes élémentaires d'hygiène et d'une installation sportive adéquate pour une équipe professionnelle.

Un sacré manège pour les joueurs servettiens qui ont désormais le choix entre venir à l'entraînement déjà habillés, ou se changer à Vessy derrière les buissons, avant de repartir sans se laver après l'effort ! Dans de telles conditions qui correspondent aux pratiques répandues dans le sport amateur, nul doute qu'il sera difficile aux recruteurs d'attirer au sein de l'effectif grenat de nouveaux talents habitués aux plus hauts standings internationaux.

Pour couronner le tout, on assiste au comble du grotesque, avec des agents contractuels de la Fondation des parkings entraperçus en train de tenter de verbaliser les véhicules des sportifs d'élite servettiens pendant leurs entraînements sur leur terrain de Vessy !

En conséquence, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Est-ce que la Ville de Genève a bien été informée par le canton, en amont du projet, des besoins spécifiques nécessaires à l'accueil d'une équipe sportive professionnelle, en termes d'infrastructures adaptées ?*
- Pourquoi la planification de ce projet à 8 millions de francs n'a-t-elle pas inclus les installations sportives adaptées à l'entraînement d'athlètes d'élite, comme un parking sécurisé réservé, une salle de musculation, un vestiaire avec douches, etc. ?*
- La mise à disposition gratuite par le canton et la Ville de Genève d'infrastructures sportives adaptées à l'équipe première du SFC ne devrait-elle pas inclure l'accès à ce type d'installations au moins pour toute la durée de leurs entraînements ?*
- Peut-on savoir de manière détaillée comment la Ville de Genève a dépensé l'argent du canton pour réaliser le projet ?*
- Que prévoit le protocole d'accord tripartite concernant l'entretien du terrain d'entraînement du SFC à Vessy ?*
- Au vu du protocole d'accord prévoyant que la Ville de Genève récupérera le terrain d'entraînement du SFC à Vessy dans 10 ans, le canton ne s'est-il pas laissé quelque peu gruger dans cette « collaboration » ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que, en vertu de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3^e train), du 31 août 2017 (LRT-3; rs/GE A 2 07), le canton est compétent pour soutenir le « pôle football ». Il souscrit également à ce qu'indique l'auteur de la présente question écrite urgente, à savoir que l'équipe première du Servette Football Club (SFC) s'entraîne depuis quelques années à Balexert, dans des conditions qui ne sont pas optimales.

Fort de ce constat, le canton a conclu un accord tripartite, en 2022, avec la Ville de Genève et le SFC, pour que son équipe première puisse s'entraîner au centre sportif de Vessy, dans l'attente d'avoir un lieu d'entraînement pérenne. En effet, suite au refus populaire du projet « Pré-du-Stand », lors de la votation de 2019, l'équipe première du SFC s'entraînait jusqu'en novembre dernier à Balexert, voire parfois sur d'autres terrains du canton. Il était donc urgent qu'une solution provisoire soit proposée au SFC, raison pour laquelle l'accord tripartite susmentionné a été conclu. Celui-ci prévoit notamment la mise à disposition d'un terrain d'entraînement pour l'équipe professionnelle du SFC pendant 10 ans.

D'un montant de 8 millions de francs (pris en charge par le canton), ce projet d'infrastructure au centre sportif de Vessy concrétise ainsi une collaboration fructueuse entre le canton, la Ville de Genève (propriétaire dudit centre sportif) et le SFC. Dès le départ de ce projet, les 3 entités ont décidé d'un commun accord que le SFC serait le maître d'ouvrage et qu'il fallait se concentrer uniquement sur la réalisation d'un terrain en gazon naturel, renforcé de fibres synthétiques répondant aux normes de l'Association suisse de football. Pour un projet situé en zone de verdure, il s'agissait de minimiser les délais liés à l'instruction des demandes d'autorisation de construire ainsi qu'à la construction proprement dite.

Pour compléter le dispositif et à la demande du SFC, une zone de stockage des buts et une zone d'entraînement des gardiens ont été aménagées. Un local de 30 m², situé sur le parking, est également mis à disposition pour le rangement du matériel d'entraînement et l'entretien du terrain. Une demande complémentaire a été formulée par le SFC pour l'installation d'une salle de musculation en bordure de leur terrain, laquelle est à l'étude actuellement auprès des services du canton et de la Ville de Genève. Concernant le vestiaire et le parking du centre sportif de Vessy, la responsabilité incombe exclusivement à la Ville de Genève et leur utilisation par le SFC est régie par un protocole d'accord bipartite spécifique.

Concernant le protocole d'accord tripartite précité, il prévoit les droits et obligations des parties durant toute la durée du projet, depuis sa planification jusqu'à son exploitation, et porte notamment sur la mise à disposition du foncier et des différentes surfaces nécessaires au projet, ainsi que sur le phasage des travaux, le processus d'autorisation de construire, la réalisation et le financement des travaux.

Le Conseil d'Etat est satisfait de la collaboration avec la Ville de Genève et avec le SFC, laquelle permet la réalisation de ce projet. Il s'agit d'une première étape importante dans le cadre des projets de pôle football, à l'attention de la relève et de l'élite du football genevois. Quand ceux-ci auront abouti, le terrain d'entraînement de Vessy et les aménagements complémentaires seront remis à la Ville de Genève à titre gracieux et en bon état d'exploitation, ce qui permettra aux clubs de football amateur résidents d'en bénéficier.

Il convient également de souligner que tant le staff technique que les joueurs du SFC semblent très satisfaits que cette solution provisoire ait été trouvée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET